



**Intervention de l'Angola
Intervention de Madame Ana Celeste Januario
Secrétaire d'État aux Droits de l'Homme
et à la Citoyenneté**

**L'OCCASION DE LA SEPTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF DU
PROGRAMME DU COMITE DU HAUT-COMMISSAIRE, TENUE LE 7 AU 11
OCTOBRE 2019 A GENEVE, EN SUISSE.**

Genève/Suisse le 07-11 Octobre 2019.-



Excellence Monsieur le Président,

EXCELLENCE, Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés;

Excellences, Mesdames et Messieurs, Représentants des États membres;

Mesdames et Messieurs,

Nous voudrions tout d'abord exprimer nos salutations à toutes les personnes ici présentes, et en particulier au Président de la Session.

La République d'Angola participe à cette session en tant qu'État partie des Nations Unies et a accompli des efforts considérables pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme en général, et en particulier des migrants et des apatrides.

La Constitution de la République d'Angola en son L'article 25 dispose que "les étrangers et les apatrides jouissent des droits, des libertés et des garanties fondamentaux, ainsi que de la protection de l'État". Notre Loi de la nationalité (Loi 2/16 du 15 avril) et son décret d'application (Décret présidentiel n°152/17 du 4 juillet) accorde également aux personnes apatrides un statut légal. Récemment a été approuvé la Loi 3/19, du 23 mai, sur le régime juridique des étrangers. Ces dispositifs prévoient la possibilité pour



les personnes nées en Angola et n'ayant pas une autre nationalité, l'acquisition de la nationalité angolaise.

L'Angola a approuvé, aux fins de son adhésion, la **Convention sur le Statut des Apatridies de 1954** et la **Convention sur la Réduction des Cas d'Apatridie de 1961**, et en a fait le dépôt hier.

Dans le cadre de la politique de réforme de la justice et du droit, qui est en cours dans le pays, l'Angola est en train de faire de grands efforts pour généraliser le registre de l'état civil. L'adhésion aux Conventions fait partie de notre engagement dans la prévention contre l'apatridie, qui tient compte divers projets d'impact social, tel que, l'enregistrement élargi et l'attribution gratuite de cartes d'identité, lancée pour la première fois en 2014 par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Le projet «Naître avec enregistrement», lancé en 2017 et qui s'étend au pays, vise à garantir que les nouveau-nés aient une identité civile à la naissance.

La campagne dénommée «**Parenté responsable, je soutiens**» a comme objectif la diminution du grand nombre d'enfants non enregistrés à la naissance dans tout le pays, et influence positivement le changement d'attitude des parents à l'égard des droits de leurs enfants. Le reniement de la paternité est une des causes du faible taux enregistrement d'enfants dans le pays.



Du point de vue institutionnel, il a été mise en place la **Commission d'Accompagnement des Processus d'Attribution de la Nationalité**, intitulée (**CAPAN**), qui est un organe multisectoriel et consultatif dont le but est d'évaluer les processus et émettre des avis techniques sur les demandes d'acquisition, perte et réadmission à la nationalité.

Pour référence, la Commission susmentionnée a attribué la nationalité angolaise à une adolescente apatride, répondant au nom de **Rihanna Q**, et qui vit en Angola.

**CHÈRS INVITÉS,
MESDAMES ET MESSIEURS,**

La République d'Angola s'est engagé à élargir la base d'enregistrement pour des citoyens nés en Angola, indépendamment de leur nationalité (par exemple, les enfants de réfugiés du Kassai - République Démocratique du Congo, nés en Angola et qui ont trouvé refuge en territoire angolais en raison du conflit violent dans le processus de leadership de la province), et aussi pour les Angolais vivant à l'étranger, jusqu'en 2024.

La formation d'un Comité Technique pour l'élimination de l'Apatridie est en cours, ainsi qu'un Plan d'Action National à l'horizon 2024.

La poursuite de la création de mécanisme pour que les apatrides puissent devenir des résidents légaux permanents, et enfin citoyens



República de Angola
Ministério da Justiça e dos Direitos Humanos

angolais, c'est notre souhait d'autant plus que la citoyenneté est le lien entre l'individu et l'État.

Notre objectif est de continuer à maintenir la coopération avec les Institutions des Nations Unies, en particulier le HCR, afin de mettre en œuvre les engagements assumés.

Pour ce, je vous invite à contribuer à cet acte solennel et à y participer, en vous associant à notre grand défi consistant à promouvoir la culture et l'éducation aux droits de l'homme en Angola.

Je vous remercie.